8

Cev
FRC
1692

VŒU

DU TIERS-ÉTAT

ET

RÉCLAMATIONS PARTICULIERES

DU

PAYS DES CEVENES,

Sur ſon Admiſſion & ſes Doléances

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX;

En conſéquence des Délibérations unanimes priſes par vingt-cinq Communautés.

Par M. B... de M... Avocat au Parlement de Languedoc, Membre de diverſes Académies.

Patriæ hæc ſcribere juſſit amor.

A PARIS,

Et ſe trouve

A Nîmes chez les Libraires Aſſociés.

1788.

» Parmi les hommes réunis, il s'exerce un effort continuel qui tend à placer dans une partie de la société toute la puissance & tout le bonheur, & dans l'autre toute la misere & toute la faiblesse. L'effet des bonnes lois, continue ce philosophe, est de s'opposer sans cesse à cet effort. »

Traité des Délits & des Peines, pag. 1.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

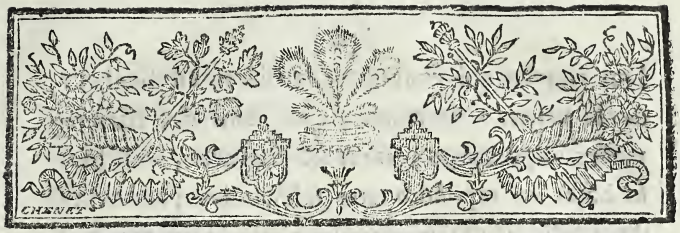

VŒU DU TIERS-ÉTAT

ET

RÉCLAMATIONS PARTICULIÈRES

DU

PAYS DES CEVENES.

UN ſentiment profond des malheurs publics ; l'auguſte aſſemblée que la ſageſſe du gouvernement ſe diſpoſe à leur oppoſer ; le mouvement général qui agite la France, dans une de ces criſes alarmantes qui menacent les empires ; les regards attentifs & intéreſſés de l'Europe & du monde entier, ſur les réſultats & les ſuites importantes de cette criſe qui doit fixer les deſtinées de vingt-quatre millions de Français, & ruiner à jamais ou affermir ſur une baſe inébranlable l'état chancelant ; tous ces grands objets échauffent l'ame, par un mêlange tumultueux de craintes & d'eſpérances, & jettent le trouble dans l'eſprit du

bon citoyen qui voudrait contribuer au bonheur de ſa patrie. Cependant, c'eſt dans ces circonſtances importantes, rares & fugitives, qu'il faut ſe hâter de répondre aux ſollicitudes paternelles du meilleur des monarques ; & de porter aux pieds de ſon trône les vœux de tout ſon peuple, & particuliérement ceux d'un pays intéreſſant, preſque inconnu, au milieu d'une de ſes plus belles provinces.

Le peuple français gémit ſous un fardeau peſant, qu'il eſt empreſſé d'appeſantir encore, pour acquitter l'état : mais il a beſoin d'indiquer le ménagement que l'irréſiſtible nature a preſcrit à ſes forces, ainſi que certains moyens équitables d'y ſuppléer ; & ce n'eſt que dans l'aſſemblée générale qu'il peut ſe faire entendre.

Il exiſte une contrée dont le ſort eſt ſemblable à celui de l'animal laborieux, auquel l'avidité diſpute même, les légers débris des moiſſons dues à ſes ſueurs. Les réclamations du pays des Cevenes, les mêmes d'abord que celles de tout le tiers-état du royaume, ſont ſuſceptibles de quelque extenſion, par des motifs particuliers qui intéreſſent le royaume même. Cette contrée eſt peuplée, agiſſante, utile & malheureuſe. Elle mérite donc d'être repréſentée aux états-généraux, par des députés qui en expoſent la ſituation & les beſoins.

Le ſouverain a ſenti de grandes vérités, & ſon cœur s'eſt empreſſé à les tourner en bienfaits, dans toutes les parties de l'adminiſtration politique.

Qu'ils ſont touchans ces diſcours qui viennent d'être adreſſés aux dignes précurſeurs de l'aſſemblée nationale ! N'en croyons pas des bruits précipités. La ſeconde réunion de ces hommes vertueux, n'effacera pas en repouſſant le peuple, la gloire dont ils ſe ſont comblés à la premiere.

Le pauvre peuple ne réclame ni faveur ni privilege. Il n'aſpire qu'à un traitement conforme à l'équité naturelle, aux premiers principes de la ſociabilité, & aux conditions particulieres de l'aſſociation. Il ſouffre ſans murmurer, juſqu'à l'impoſſible. Encore réduit à cette extrêmité, il ſupplie. Il ne ſe plaint ni de ſon prince qu'il adore, ni aujourd'hui de ſon gouvernement qu'il reſpecte. Plein de confiance en l'un & en l'autre, il ne ſe plaint que de quelques privilégiés qui, ſans y ſonger, peut-être, ſe détachent du corps ſocial, écraſent la multitude, & lui arrachent ſon étroite ſubſiſtance, pour fournir ſplendidement à leurs faſtueuſes ſuperfluités.

Cependant l'ingénieux apologue de Menenius, ramenant dans Rome les plébeïens mécontens, en leur faiſant ſentir avec énergie la correſpondance intime qu'il doit y avoir entre toutes les

parties du corps politique, n'eſt pas moins applicable aux grands qui voudraient rompre la chaîne ſociale, qu'au peuple qui cherche à la reſſerrer.

Comme dans la nature tout concourt au plus grand bien de tous les êtres, la politique humaine ne doit avoir pour objet que *la plus grande félicité du plus grand nombre.* C'eſt-là le but qui a réuni les hommes en ſociété; & quelle que ſoit la forme qu'ils ont donnée à leurs gouvernemens, ils ont toujours voulu arriver à ce but. Quelle eſt donc la fatalité qui les en éloigne? C'eſt la tendance du cœur humain vers les préférences, les diſtinctions, les privileges. C'eſt l'intérêt perſonnel, qui iſole, qui détache les citoyens de l'ordre ſocial, quand il faudrait lui faire quelques ſacrifices, & qui ne les en rapproche que pour en ſucer les avantages. » Parmi les hommes réunis, « (c'eſt la premiere obſervation de l'immortel auteur du traité des délits & des peines,) » il s'exerce un » effort continuel qui tend à placer dans une par» tie de la ſociété toute la puiſſance & tout le » bonheur, & dans l'autre toute la miſere & » toute la faibleſſe. L'effet des bonnes lois, (con» tinue ce philoſophe,) eſt de s'oppoſer ſans ceſſe » à cet effort. «

Il importe ſur-tout de rappeller ces principes fondamentaux de toute inſtitution, pendant les mouvemens que font les états, pour perfection-

ner leur régime, & remédier aux maux qui les affectent. A la veille de l'assemblée nationale qui doit régénérer la France, & déterminer sa meilleure constitution, d'un coin obscur de ses provinces méridionales, j'ose élever ma faible voix en faveur du plus grand nombre des Français, & surtout pour la contrée que j'habite. Pénétré du sentiment de mon insuffisance, je n'aurais garde d'entreprendre cette grande cause, si je n'étais soutenu par mon zele pour ma patrie, & enhardi par l'invitation d'un souverain, passionné pour le bonheur de son peuple. Il veut bien le consulter & en particulier, & réuni en corps national, pour connaître ses vrais intérêts, ses besoins, ses ressources. Il veut recueillir dans son cœur paternel jusques aux moindres pensées qui tendent au bonheur de la nation. Quand je n'en présenterais qu'une seule de ce genre, échappée à l'attention de tant d'habiles écrivains, dont la plume, sans doute, s'exerce en ce moment sur ces importans objets, je me pardonnerais la témérité de mon entreprise. Elle a pour objet de justifier les réclamations du tiers-état en général, & le vœu du pays des Cevenes en particulier, sur l'importance de leur admission & de leurs plaintes aux états-généraux. Laissons couler nos pensées vers le bien public : quelle que soit leur marche & leur énonciation, l'amour de la patrie les y dirigera.

I. Quoi qu'il en ſoit de l'ancienneté & de la forme des aſſemblées nationales, jadis connues ſous les noms divers de *colloquium*, *concilium*, *judicium francorum*, *placitum mallum*, *placité général*, *parlemens*, & ſur leſquelles les hiſtoriens ont écrit ſi diverſement, appuyons les droits du tiers-état à ſon admiſſion aux états généraux, ſur des fondemens plus ſolides : ſur ſon attachement au monarque, comme aux plus ſaines & aux plus importantes maximes de la monarchie ; ſur les principes du droit naturel, ſur l'eſſence, la conſtitution même de toute puiſſance légitime ; enfin, ſur les principes, comme ſur le véritable intérêt du gouvernement.

Et d'abord, obſervons les preuves éclatantes & authentiques de ce zele habituel & vraiment patriotique du tiers-état, dans la derniere aſſemblée de la nation en 1614. Une horrible doctrine, attentatoire à l'autorité & même à la vie des ſouverains, était ſoutenue par les ſuppôts de cette puiſſance étrangere, qui trois ſiecles auparavant avait mis le royaume en *interdit*, & par cet attentat, engagé Philippe-le-Bel à aſſembler les trois états du royaume. Le tiers-état, indigné des maximes ultramontaines, propoſe un article célebre, pour faire arrêter & jurer en l'aſſemblée de 1614, comme une loi fondamentale du royaume, l'indépendance abſolue

ſolue du monarque, contre les funeſtes opinions qu'on cherchait à faire prévaloir, & qui devaient être déclarées *fauſſes*, *impies*, *déteſtables & contraires à l'établiſſement de la monarchie françaiſe*, &c. Les partiſans de cette pernicieuſe doctrine, ſi énergiquement combattue par l'article que j'aurais voulu rapporter au long, & qu'on trouvera dans le dictionnaire encyclopédique, ſe donnerent tant de mouvemens, qu'ils engagerent les députés du clergé & de la nobleſſe à s'oppoſer à cet article, ſous de frivoles prétextes. Croirait-on que ſi le tiers-état eût été admis à l'aſſemblée, en nombre ſuffiſant, il n'aurait pas fait paſſer cet article ?

Ouvrons notre hiſtoire, & nous la verrons partout dépoſer en faveur du zele patriotique du tiers-état.

Mais de quoi s'agit-il aujourd'hui ? Des objets les plus importans. L'état chancelle : qui eſt ce qui le ſoutiendra ? Quels intérêts à diſcuter ! Quels embarras ! La détreſſe du fiſc, les hauts cris de la magiſtrature, les mouvemens de la nobleſſe, la diviſion chez les grands, le tumulte dans les provinces, le ſang commençant à couler, l'anarchie prête à nous engloutir... Il eſt vrai, l'ange tutélaire de la France, ſemblable à un être bienfaiſant, remontant ſur notre horizon, a conjuré l'orage, & éloigné ces nuages épais, & ces tonnerres,

dont les roulemens, répétés, grondaient par-tout sur nos têtes. Mais leurs éclats pourraient encore les frapper. Leurs coups ne sont que suspendus. Le tiers-état se montrerait-il indifférent à cette révolution ; lui, le vrai soutien de la monarchie ; l'ame & la force physique de l'état ; le ferme appui du trône ? L'a-t-on jamais vu en contrarier les saines maximes ? Cet ordre brigue-t-il comme les deux autres, les graces & les faveurs de la cour, pour que son attachement au monarque soit suspect ? Si la gloire du monarque s'identifie avec la prospérité du peuple, qui mieux que le tiers-état connaît & peut faire connaître les griefs & la misere du peuple, & a plus d'intérêt à la véritable gloire du monarque ?

Nous voilà élevés aux grands principes.

Quel est le but, la fin des lois ? C'est le bonheur des sujets qui les reçoivent, c'est la satisfaction & la gloire du monarque qui les impose. Il ne s'agit plus que d'employer les moyens propres à y conduire.

Que le mot de loi ne fasse ici aucun ombrage. Il est pris dans son acception en politique la plus étendue, pour le résultat général des rapports existans entre le souverain & ses sujets.

Or, la *fin des lois* est manquée, si le souverain n'écoute pas son peuple ; s'il n'en connaît les besoins que par des gens intéressés à les tromper tous les deux.

L'impôt attaque la propriété. On doit lui en ſacrifier une partie, pour conſerver l'autre. Mais à qui appartient-il de faire ce ſacrifice qu'au propriétaire ?

En vain eſſayerait-on de réſiſter à la nature des choſes, d'oppoſer à la loi immuable du droit naturel des privileges, des chartes, des uſages. Le droit ſacré de propriété eſt impreſcriptible & inaliénable. Toute puiſſance qui ne le reſpecte pas, ceſſe d'être légitime.

Ce qu'il y a de très-preſſant dans ces momens de détreſſe, c'eſt d'acquitter l'état. Le premier principe de politique & de droit public, n'eſt-il donc pas que *tous ceux qui paient les ſubſides doivent y conſentir par eux-mêmes ou par leurs repréſentans, en nombre ſuffiſant ?*

C'eſt un corollaire immédiat des principes du droit naturel.

Je dis *en nombre ſuffiſant ;* parce que ſans cela, on n'a que des repréſentans qui ne repréſentent pas. Leur influence eſt abſorbée, elle eſt nulle ; c'eſt comme s'ils n'y étoient pas du tout.

Appeler donc des repréſentans qui ne puſſent pas repréſenter, ce ne ſerait qu'un leurre, dont aujourd'hui l'on ne ſaurait être la dupe. Ce ſerait ajouter l'inſulte à l'oppreſſion. Ce ne ſerait point tendre au *but*, à la *fin* des lois. Ce ſerait au contraire, pour parler la langue du vigoureux génie

qui en a ſi bien pénétré l'eſprit, tendre à faire couper l'arbre par le pied, pour en cueillir le fruit. Le fier deſpotiſme même ne trompe pas auſſi indignement dans ſes vexations.

Poſons donc en fait que ſi le tiers-état n'eſt pas admis en nombre ſuffiſant dans l'aſſemblée qui doit décider de ſon ſort, il eſt repouſſé. Alors tout eſt perdu. Les aſſemblées provinciales, organiſées dans la même proportion que l'aſſemblée nationale, étouffent pour toujours la voix du tiers-état, & le dépouillent.

Quelles idées ſe formerait-on donc de ce qu'on nomme *états généraux*, *aſſemblée des trois ordres* ? Que l'on veuille bien être attentif à ces dénominations.

Si le bien général doit être la ſuprême loi, ſi le tiers-état eſt trente fois plus nombreux que les deux autres ordres pris enſemble, ne peut-on pas dire que c'eſt par le tiers-état & pour le tiers-état que ces aſſemblées, vraiment nationales, ſont cenſées primordialement établies, & que ſi quelqu'ordre devait en être exclu, ce ne ſerait point le troiſieme ?

Tels ne ſont pas moins les principes du gouvernement, que ceux du droit naturel.

Que la légéreté n'accuſe pas de longueur cette diſcuſſion, que je ſerre autant que je le puis. Non ſeulement tout ce que j'ai à dire en dépend ; mais encore j'y vois lié le ſalut de l'état.

Transportez-vous à l'époque de la formation d'un corps social. N'eſt-il pas naturel qu'il s'occupe de ſes intérêts, & ſes intérêts ne ſont-ils pas ceux du plus grand nombre ?

Serait-ce donc une injuſtice de dire alors à ceux qui ſolliciteraient des privileges : En voilà. Des actions généreuſes doivent être *perſonnellement* récompenſées ; (perſonnellement, car il eſt abſurde qu'un lâche, fils d'un héros, jouiſſe des honneurs du triomphe ;) mais ces privileges que nous vous donnons, doivent tant que vous voudrez les conſerver, vous exclure des aſſemblées où nous réglerons des intérêts, en oppoſition avec vos privileges. Choiſiſſez donc ; car il eſt du ſens commun que, pour contribuer au bien général, il ne faut pas avoir un intérêt particulier à le contrarier ?

Ce ſont des vérités étonnantes, ſans doute, que j'indique ſeulement, mais ce ne ſont pas moins des vérités importantes.

Voulez-vous vous régler ſur les ſociétés déjà formées ? Soit : paſſons tout d'un coup dans la nôtre même. Nous n'en viendrons pas à des réſultats tout-à-fait auſſi raiſonnables ; mais nous trouverons au moins que c'eſt pour le peuple ou avec le concours du peuple que ſe tiennent les états généraux. Qu'on liſe l'ordonnance de St. Louis de 1254, on verra ſi le tiers-état n'était pas écouté & ne devait pas l'être. Qu'on conſidere comment il s'ex-

pliqua en 1303 en faveur de Philippe le Bel. Qu'on remarque ſur-tout comment un demi ſiecle après cette époque, les convocations des états généraux, malheureuſement interrompues, ſous les maires du palais, devenant plus fréquentes & plus régulieres, le tiers-état fut toujours convoqué. Obſervons le tiers-état dans la fameuſe aſſemblée convoquée à Paris en décembre 1357, où la nobleſſe dédaigna d'aſſiſter. Liſons les diſcours des orateurs du tiers-état, conſervés dans notre hiſtoire. Suivons cet ordre juſques dans les aſſemblées des notables, en 1558, ſous Henri II, où la magiſtrature forma un quatrieme ordre. N'oublions pas la noble fermeté de l'orateur du tiers-état, parlant en 1561, aux états de Pontoiſe, contre le clergé. Liſons enfin la harangue remarquable du chancelier de l'Hôpital remontant à l'origine & au but des états généraux, & parlant aux états même d'Orléans, en 1560. » Il n'y a pas action plus digne » d'un roi que de tenir les états, de donner *au-* » *dience générale à ſes ſujets*, & de rendre » juſtice à chacun d'eux; car les rois n'ont d'a- » bord été créés que pour cela. Combien d'inju- » res, de violences & d'injuſtices qui *ſe font au* » *peuple*, & qui ſont cachées au roi, dont il » peut avoir connoiſſance en tenant les états. «

C'eſt donc pour le peuple que ſont eſſentiellement établis les états-généraux. N'eſt-ce pas, en

effet, par ce canal que la vérité arrive pure & ſans mêlange, juſques au trône, & qu'il s'affermit de l'accueil qu'elle y trouve ?

Si le tiers-état doit donc être compté pour quelque choſe dans une monarchie, n'eſt-il pas juſte qu'il ſe trouve préſent & en nombre ſuffiſant, à la diſcuſſion de ſes plus grands intérêts ? S'il forme lui ſeul preſque toute la maſſe des ſubſides, n'eſt-il pas naturel qu'il opine ſur leur détermination, en nombre de repréſentans, proportionnel à ſa quotité ? Cette prétention ne paraît-elle pas fondée ſur les principes de la loi naturelle, de la juſtice la plus ſtricte ? Le ſouverain *bienfaiſant* qui nous gouverne veut bien aſſembler la nation, & ſe concerter avec elle, comme un pere avec ſes enfans. Les membres du tiers-état ont-ils démérité un titre ſi doux, ſont-ils illégitimes ?

Tout annonce des diſpoſitions oppoſées à un affront qui cauſerait la ruine de l'état.

On cherche ſeulement à déterminer en quelle proportion le tiers-état doit entrer dans l'aſſemblée nationale. On paraît aſſez généralement reconnaître qu'il doit s'y trouver en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis. On a même fort bien ſenti que la députation ne pouvait avoir pour objet que de gens abſolument indépendans des deux claſſes patriciennes & de leurs prétentions. C'eſt le vœu général. Il eſt porté aux pieds

du trône. Le gouvernement daigne s'y rendre attentif. Il eſt bien étonnant qu'il y ait eu des difficultés là-deſſus. Voici ce qui cauſe l'étonnement.

Outre la diſproportion trop conſidérable, entre cet égal nombre, & le contingent du tiers-état tout entier, on trouvera encore une diſproportion majeure, perſonnelle ou morale, qui ne ſe fait que trop ſentir. Si l'on conſidere l'avantage prépondérant des deux autres ordres, relativement aux reſſources de l'éducation, à l'habitude des grandes affaires, à l'exercice de l'adminiſtration, à l'aſſurance du crédit, à l'aſcendant de la naiſſance, au reſpect dû à la dignité ou au rang, à l'éclat impoſant de la fortune, de la repréſentation & de l'autorité, terrible quand elle eſt vindicative; on ſentira que tous ces avantages réunis ne peuvent qu'avoir une influence incommenſurable ſur le grand nombre des députés du tiers-état, la plupart bourgeois, négocians, cultivateurs, heureuſement accoutumés à vivre entr'eux, loin du ſéjour des tempêtes, inhabiles aux intrigues, étrangers aux opérations fiſcales, gens ſimples & naïfs, qu'un coup d'œil, un geſte, le ſilence même de tant de gens qui ne leur reſſemblent point, peut trop aiſément déconcerter.

Il parait donc que le nombre en apparence conſidérable des députés du tiers état ſe trouverait dans le fait extrêmement réduit.

Qu'il

Qu'il me ſoit permis d'énoncer mes craintes : elles peuvent prévenir des injuſtices & des malheurs. Ce grand nombre de députés remplira les bureaux, mais pluſieurs garderont le ſilence ; quelques-uns parleront, mais à demi-voix, le ſophiſme ſubtil leur prouvera qu'ils ont tort d'avoir raiſon, & dans cet éblouiſſement ſubit, leur main ſignera peut-être ce que leur conſcience réprouve.

On peut aiſément conclure de ces conſidérations, que le nombre des députés du troiſieme ordre, quand on l'augmenterait encore, & quel qu'il ſoit, ne balancera jamais les avantages des deux autres ordres réunis. Sans doute, c'eſt un inconvénient, inhérent à la nature des choſes ; mais il importe infiniment de s'y rendre attentif. C'eſt là juſtement que l'effet des bonnes lois doit être de s'oppoſer à cet effort continuel, qui, comme on le voit dans tous les gouvernemens, tend à accumuler tous les avantages ſur une partie des citoyens, & toute l'infortune ſur l'autre partie.

C'eſt ainſi que ce qu'on a quelquefois dédaigneuſement nommé en France, *tiers état*, ſe trouve la portion la plus infortunée ; & il eſt aiſé de ſentir que les principes comme le véritable intérêt du gouvernement, conſiſtent à mettre fin à ſes infortunes.

En effet, qu'eſt-ce que le tiers-état ? C'eſt l'ordre de citoyens qui fertiliſe le ſol de la patrie ; qui

y attire les richeſſes du dehors ; qui fait payer aux étrangers les productions, l'eſprit & l'induſtrie de la France ; qui compoſe les armées ; qui porte le fardeau des impoſitions ; qui conſtitue le nerf de la nation, ou plutôt la nation elle-même. Et l'on voudrait exclure la nation de ſa propre aſſemblée !

Auſſi dans cette claſſe, il n'y a qu'un cri de mécontentement : ce qui le provoque, c'eſt l'inégalité, la partialité dans la répartition des charges publiques, devenues des charges très-particulieres ; c'eſt l'affectation, l'aſcendant, l'autorité qui détournent ſa voix des aſſemblées où ſe fait cette répartition, ſi intéreſſante pour elle. Voyez cette multitude de mains avides, toujours élevées autour des caiſſes où ſe verſe ſans fin le fruit de ſes labeurs. Voyez par-tout contre elle la ruſe extorquant à la faibleſſe, ce qu'elle ne peut pas obtenir de la juſtice ; & arrachant par des brigues ouvertes, ce qui n'avait pu être ſoutiré par de clandeſtines importunités. Voyez ces déprédations particulieres, multipliées & continues, qui l'exténuent bien plus que ces déprédations paſſageres, ſur le grand théâtre des révolutions politiques. Voilà ce qui affecte vivement cette claſſe nombreuſe. Elle ne ſe plaint point de la néceſſité de ſon contingent : elle ſait qu'elle doit à l'état les ſecours que l'état recueille pour elle ; elle n'aſpire qu'à donner ſon ſuffrage, & un ſuffrage libre,

qui puiſſe contribuer à fixer dans un juſte équilibre, la balance trop arbitraire des répartitions. Elle eſt prête à prodiguer ſes ſueurs & ſon ſang pour la patrie ; mais elle cherche à s'aſſurer que c'eſt pour la patrie. Elle ne juge pas digne de ces grands ſacrifices, ces adroits ou heureux privilégiés, qui, en l'excluant, veulent en être les économes pour la dépouiller, & les tuteurs pour la tenir dans la dépendance. Quelques rayons des lumieres du ſiecle ont pénétré juſqu'à cette claſſe. Elle eſt d'autant plus attachée à ſes devoirs, qu'elle les connaît mieux. Le gouvernement y trouverait des talens & des vertus que le découragement ne fait pas toujours avorter, qui pourraient être mis à profit, & qui reſtent inutiles, dans le ſyſtême actuel de nos inſtitutions. Elle connaît enfin aujourd'hui le prix de la bienveillance du ſouverain, les injuſtices qu'elle éprouve, le droit qu'elle a d'en réclamer, les hommes généreux qui accueilleront ſes réclamations.

Je ne prétends pas qu'il faille confondre les divers ordres de citoyens. Mais auſſi je ne dois pas ménager l'odieuſe maxime de quelques courtiſans qui prétendent qu'il faut aſſervir le peuple par la miſere, afin qu'il ne ſoit pas inſolent ; que dans une monarchie la nobleſſe eſt tout, & que le peuple n'eſt rien : réduiſant ainſi la nation à la trentieme partie d'elle-même. Les deux premiers ordres de l'état ſont trop éloignés de ce machiavé-

liſme deſtructeur, pour ne pas me permettre de m'expliquer avec une franchiſe digne d'eux.

Des droits honorifiques, des exemptions de ſubſides, étaient jadis la juſte récompenſe du ſervice militaire, que la nobleſſe françaiſe faiſait à ſes dépens. N'eſt il pas abſurde qu'elle ſoit deux fois payée aujourd'hui pour un ſervice dont elle n'eſt plus chargée ? Qu'on donne à la perſonne tous les cordons, les honneurs, les diſtinctions qu'on voudra ; quoique ces faveurs doivent être aſſujetties à des regles ſéveres, le peuple n'en murmurera point. Mais que tous les biens fonds quelconques ne ſoient pas à proportion de leur revenu, aſſujettis à la taille, de tous les impôts le plus juſte & le plus ſenſé, quand elle n'eſt point arbitraire, mais levée ſur le ſeul revenu quitte ! Excepter les fonds les plus conſidérables, les plus faciles à cultiver par l'opulence de leurs propriétaires, pour charger les fonds des pauvres, c'eſt écraſer un certain nombre d'hommes, non ſeulement de tout le poids que tous enſemble devaient porter, mais encore y ajouter le poids de ces mêmes hommes, qui ont eu l'art de s'y ſouſtraire. Les biens fonds du clergé par les mêmes principes ne doivent pas plus en être exempts. C'eſt une injuſtice criante, trop contraire à la délicateſſe d'un ordre, deſtiné à donner la leçon & l'exemple, non ſeulement de la juſtice, mais encore de la charité chrétienne.

Loin de nous donc une maxime révoltante même dans le divan. Qu'oppoſerait, en effet, le divan aujourd'hui aux ennemis qu'il repouſſe, ſi le peuple n'y était pas compté pour quelque choſe ?

Cette prétention inſenſée n'oſe pas s'énoncer, il eſt vrai, à découvert, à la fin du dix-huitieme ſiecle, mais elle eſt en extrême vigueur dans la pratique. N'autoriſe-t-elle pas le luxe à voler la ſubſiſtance du pauvre, ſous prétexte de lui fournir l'aliment qui le nourrit ? Ne la trouve-t-on pas dans ces reſtes de la barbarie féodale qui gênent encore de tant d'entraves l'agriculture & le commerce ? N'exerce-t-elle pas toute ſa rigueur dans ces convocations & ces opérations provinciales & diocézaines, qui ſe ſignalent par leurs prodigalités ? Quel découragement ne ſaiſit pas le peuple, quand il conſidere ces adminiſtrations dépenſieres qui ne ſe communiquent à lui que par les ſoldats qui viennent le contraindre de leur partager ſon pain & ſon lit, juſqu'à ce que l'impôt ſoit payé ! Je le répete ; ce n'eſt point de l'impôt que le peuple ſe plaint : c'eſt de ſa répartition & de ſon uſage ; c'eſt de ces préférences abuſives qui lui coûtent ſi cher, & dont on ſe ſert pour étouffer ſa voix : ce n'eſt ni de ſon roi, qui chérit un peuple qui l'adore, ni du gouvernement qu'il voit tout occupé à opérer le bien : c'eſt de ces anciens abus, qui rongent ſourdement la plus belle mo-

narchie du monde; ſemblables à ces inſectes qui dévorent les navires, & préparent les naufrages.

C'eſt ainſi que le tiers état eſt chargé par les ordres privilégiés & pour les ordres privilégiés, & qu'il ſuccombe ſous le fardeau qui l'accable. C'eſt ainſi que les honneurs & la fortune, tout d'un côté, ſe trouvent excluſivement réſervés pour ces enfans gâtés de la patrie qui n'emploient leurs avantages qu'à augmenter leurs avantages.

Cependant les politiques ont remarqué depuis long temps que les états ne peuvent ſe ſoutenir, ſi les biens qui ſont communs à tous, ſont réſervés à quelques-uns. Les Ilotes qui labouraient les terres de Lacédémone & en eſſuyaient les dédains, en bouleverſerent l'énergique mais féodale conſtitution. Le peuple ſerf en Pologne a ſi ſouvent repouſſé ſes maux ſur ſes tyrans, qu'on y trouve les miſérables nobles, manquant de pain, domeſtiques les uns des autres, & réduits aux plus vils emplois. Les faſtes de toutes les nations anciennes & modernes nous fourniraient la preuve de cette vérité, ſi la raiſon toute ſeule ne la faiſait ſentir. Hé! ſans ſortir de chez nous, ne trouverions nous pas la perte de la race carlovingienne dans la ceſſation des états généraux? Ne verrions-nous pas la puiſſance royale anéantie juſques à Hugues-Capet, qui eut la faibleſſe de confirmer les uſurpations tyranniques de quelques ſeigneurs, ne reſſuſ-

citer ſous Louis-le-Gros, que par l'affranchiſſement des ſerfs, & le rétabliſſement des privileges des *communes* ou cités, jadis en vigueur chez les anciens Gaulois, mais preſqu'abolies par le deſpotiſme féodal ? Il y a une réaction qui affecte du bonheur ou de l'infortune des peuples, tous les gouvernemens qui les diſpenſent. La politique des empires ne s'écarte pas plus impunément des principes de la morale, que la conduite des particuliers. C'eſt ce qui a inſpiré à un écrivain moderne cette énergique expreſſion, que lorſque la politique humaine attache ſa chaîne au pied d'un eſclave, la juſtice divine en rive l'autre bout au cou du tyran.

En voilà ſans doute aſſez, pour faire ſentir le ménagement que mérite un peuple fidele & bon, & pour juſtifier les réclamations univerſelles du tiers-état ſur ſon admiſſion en nombre convenable, dans cette grande aſſemblée qui doit décider de ſon ſort. L'organiſation des états particuliers du Dauphiné préſente un modele de ſageſſe & de juſtice, qui réunit tous les ſuffrages. Le vœu général ſe rapporte à cette excellente conſtitution.

Loin de nous donc ces bruits calomnieux qui accuſent les plus forts de s'efforcer à repouſſer les faibles, pour les dévorer mieux à leur aiſe, & qui prennent les contrariétés trop réelles que le tiers-état eſſuie en ce moment de la part de quelques

grands, pour un préſage ſiniſtre, comme ſi tous les hommes voyaient des mêmes yeux, comme ſi de grands plus grands encore ne ſe comblaient pas de gloire, par la ſageſſe profonde avec laquelle ils ont peſé l'intérêt général. Loin de nous ces bruits plus calomnieux encore, & plus abſurdes, qui donnent les retards de la ſageſſe, pour les maneges d'une chétive politique, cherchant à éluder une promeſſe ſolemnelle, dont l'objet eſt devenu abſolument inévitable, dont la violation, ſi elle était poſſible, ne ferait qu'augmenter les déſordres, & pour l'accompliſſement de laquelle nous voyons tant de préparatifs empreſſés. L'attachement du peuple français à ſon ſouverain & à ſa patrie; l'équité naturelle, les principes & l'intérêt de la monarchie, comme la gloire du monarque, ſont les titres du tiers-état, pour ſon admiſſion aux états-généraux, au moins en nombre égal à celui des deux autres ordres pris enſemble. Il eſt impoſſible que la nation s'aſſemble ſans la nation.

II. Si dans le ſein de royaume il exiſtait une contrée qui, à de pareils titres, & à ces ſujets généraux de plainte, relatifs à l'inégalité de la repartition des impôts, joignît ceux qui ſe rapportent à ſa poſition phyſique; ſi un peuple nombreux jeté par la nature ſur des rochers eſcarpés,

dans

dans des montagnes infertiles, en proie aux torrens & aux frimats; après s'être épuiſé à s'y créer, & à y ſoutenir proprement ſur les bras, des propriétés qui fourniſſent à peine à ſa ſubſiſtance, venait dans des doléances reſpectueuſes ſe préſenter au gouvernement ſous ce double rapport d'infortune; cette contrée ne ſerait-elle pas écoutée; ce peuple n'inſpirerait-il pas quelqu'intérêt; & ſi l'on ne pouvait pas le dédommager entiérement des maux que lui fait la nature, pourrait-on ne pas s'empreſſer à réparer au moins ceux que lui fait la politique? Refuſerait-on de l'admettre à cette audience *générale*, dont le nom même l'appelle expreſſément?

Tel eſt le peuple qui habite les Cevenes. Je vais eſſayer d'en donner ſuccinctement une idée juſte. Pluſieurs auteurs en ont parlé diverſement, & en ont donné de très-fauſſes. On a eu à leur égard un préjugé défavorable, qui n'aurait pas réſiſté aux *éclairciſſemens hiſtoriques* qu'un de nos meilleurs écrivains vient de publier ſur un ſujet qui les intéreſſe beaucoup, ſi on ne s'était déſabuſé déjà.

La contrée dont je parle, ſituée ſous le plus beau ciel de l'Europe, eſt diviſée inégalement en hautes & baſſes Cevenes. L'enſemble renferme la 19^me^ partie des habitans de la province de Languedoc, & n'a (ce qui eſt fort remarquable,)

que la 26^me^ partie du terrein, dont à peine un tiers peut être cultivé. Mais le sol y est encore moins difficile, que ceux qui l'habitent ne sont laborieux. Avec l'amour du travail, ils sont économes, tempérans, agiles, actifs, vifs, pleins d'ardeur & de bonne volonté. Il y en a peu qui n'aient embrassé le métier des armes, sous lesquelles Baville même affirme, dans ses mémoires, qu'ils sont bien, en ajoutant qu'ils sont propres à la guerre. Plusieurs, en effet, y ont eu des succès, & quelques-uns des succès brillans. Presque tous propriétaires, ils sont attachés à leur sol, comme s'il n'était pas ingrat.

Les hautes Cevenes sont encore plus maltraitées par la nature que les basses. Les montagnes y sont plus hautes, plus serrées, plus intraitables. L'air & la moitié des aspects y sont par conséquent plus froids. La vigne, encore moins l'olivier ne peuvent y subsister. Le bled, cette subsistance universelle de tous les climats, y viendrait dans quelques coins, si le terrein était moins crud, si l'on pouvait y suppléer un peu mieux par les engrais, & si la charrue pouvait y pénétrer. Le châtaigner qui y paraît indigène, s'y accommode plus discrettement de l'âpreté du sol, & des variétés de la température.

Il n'y manque point d'industrie; mais cette industrie manque d'objets & de moyens. Peu de

productions, & par conſéquent peu d'argent. C'eſt-là que ce mot d'un penſeur judicieux peut être juſtement appliqué : *il n'y a rien de ſi ruineux que d'être pauvre.*

Les baſſes Cevenes tiennent au bon pays. Elles produiſent du vin, de l'huile, des fourrages, & beaucoup de feuille de mûrier. Les bas fonds y préſentent des vallons agréables. De belles eaux, des prairies, des fruits, des légumes de toute eſpece, y étalent une fraîcheur & une verdure qui fixe l'œil du voyageur, & dont on jouit plus de neuf mois de ſuite. On y trouve comprimés dans un petit eſpace, tous les tréſors de la nature. L'induſtrie humaine, le plus grand de tous, y développe tous les autres. La plus grande économie, l'habitude des privations y ſuppléent aux efforts inſuffiſans de l'induſtrie.

En général dans toute cette contrée des baſſes & hautes Cevenes, les mariages ſont féconds & fréquens, parce que les mœurs y ſont honnêtes & pures, & que les hommes y ſont ſains & vigoureux. La rigueur du genre d'agriculture qui les occupe, eſt un obſtacle au luxe qui les corromprait, & aux paſſions qui n'ont pas le temps de les ſurprendre. La ſanté du corps y eſt le prix de celle de l'ame. Aiguillonnés par le beſoin, ils défrichent & plantent à meſure qu'ils cultivent, les poſſeſſions s'y multiplient, & la population eſt tou-

jours en raiſon de l'agriculture. Pluſieurs parties d'un héritage acquierent une valeur égale & ſupérieure à la valeur que le tout avait quinze ou vingt ans auparavant. Ces parties deviennent des Tous à leur tour, ſuſceptibles encore de défrichemens, d'améliorations & de ſubdiviſions nouvelles. Se trouve-t-il encore une place où deux perſonnes peuvent vivre commodément ? Monteſquieu & l'expérience l'ont dit, il s'y fait un mariage. Bientôt les ouvriers ſe multiplient ; & il ſe fait des entrepriſes nouvelles. Allumez dans le cœur de ces hommes vigoureux l'amour de la patrie qui y eſt inné, & entretenez le par le ſeul aliment qui lui convienne : le bien être. Alors conduiſez ce peuple à l'ennemi. Vous aurez, pour me ſervir de l'expreſſion d'un éloquent magiſtrat, des Romains à Carthage, ou des Spartiates aux Termopiles.

Un événement qui intéreſſe le plus grand nombre des habitans de cette contrée, va ſur-tout féconder ſon agriculture & ſa population : c'eſt une loi ſage due à la bienfaiſante fermeté de notre monarque.... O magiſtrat vénérable ! qui avec les mœurs d'un patriarche & la ſageſſe d'un légiſlateur, as eſſuyé de ta main bienfaiſante les larmes que l'un des tiens fit répandre, & ruiné le mur de ſéparation qui privait tant de ſujets fideles de toute la protection due à leur fidélité, agrée les témoignages de la touchante gratitude dont toutes nos montagnes ont retenti !

Mais il s'en faut bien que j'aie fait connaître la ſituation & le genre de vie de cette portion conſidérable de citoyens. Ce que je vais ajouter préſente au philoſophe obſervateur un ſpectacle bien intéreſſant ; & au gouvernement, un ſujet bien digne de ſon attention & de ſa bien veillance. Le ſouverain manifeſte trop d'humanité pour refuſer les diverſes repréſentations que cette contrée doit expoſer à l'aſſemblée nationale ; ſur-tout, s'il daigne conſidérer qu'elle n'a aucun protecteur ſpécial, que perſonne ne parle pour elle, & qu'elle eſt comme abandonnée à ſa propre faibleſſe. Je vais ſeulement en eſquiſſer un tableau fidele. On y trouvera des titres trop énergiques de ſon admiſſion aux états-généraux, & à la protection particuliere du gouvernement.

Toute cette contrée des Cevenes, très-peuplée, eſt couverte de petites villes, de grands & de petits bourgs, de villages & de hameaux nombreux. On compte quelques maiſons jouiſſant d'une honnête aiſance dans ſes villes, un grand nombre de fortunes médiocres dans ſes bourgs, & beaucoup de miſere, de citoyens & d'enfans dans ſes villages & ſes hameaux. Les propriétaires preſque tous cultivateurs, luttent toute l'année contre la dureté du ſol & l'impétuoſité des torrens.

Qu'on ſe repréſente quelques-unes de ces

masſes prodigieuſes dont le ſommet fend les nues. Là où les précipices ont été moins affreux, & entre leurs gorges épouvantables, la vigoureuſe main de l'agriculture a oſé y attaquer une nature marâtre. Des rochers énormes y ont été renverſés & triturés. Leurs plus gros fragmens ont formé des murs pour ſoutenir les plus petits, & le peu de terre qui ſéparait leurs bancs épais. Ces murs, multipliés les uns ſur les autres, ont formé des amphithéâtres, dont les gradins ſont moins larges que les murs ne ſont élevés; & ces amphitéâtres, qu'on augmente toutes les années, & de génération en génération, s'étendent déjà en pluſieurs endroits depuis le bas de la montagne, juſques au ſommet. Là ſe plantent des arbres & ſur tout des mûriers. Mais quels moyens de développement trouveraient-ils dans ce ſol aride & pierreux? Ce n'eſt que par des engrais, en grande quantité, que la crudité peut en être corrigée.

Mais pour ſe procurer beaucoup d'engrais, il faut beaucoup de fourrages, & il n'y en a pas partout. Dans les bas fonds où l'on peut en créer, il n'y en a que médiocrement. Après cela comment eſt tranſporté cet engrais au haut de ces montagnes? On penſe bien que ce n'eſt point là qu'on voit des cochers fortunés gaiement aſſis ſur le devant d'un chariot, occupés à modérer la fougue de ces ſuperbes animaux que l'oiſiveté fatigue. Hélas! les

fardeaux que ces animaux trop oiſifs traîneraient, il faut que les pauvres payſans les portent ! Point de bête de ſomme qui puiſſe les remplacer ni les ſoulager. Il faut que leurs épaules ſoient chargées juſques au haut de ces montagnes de l'engrais ſans lequel leurs amphitéâtres ſeraient inutiles, & même de beaucoup de terre qui y manque ſouvent. Le mûrier eſt un arbre vorace, qui demande un aliment & un travail continuel. Ce n'eſt point la bêche large & expéditive, encore moins la facile charrue, qui pendant le courant de l'année tient meuble ce terrein pierreux. C'eſt un fer pointu, étroit & peſant. C'eſt le délaſſement du pauvre payſan, qui vient de gravir la montagne avec un lourd fardeau ; & il n'a pas ainſi péniblement fini cet indiſpenſable travail par un bout, qu'il eſt preſſé de recommencer par un autre. Quelle déſolation, quand ce pénible entretien eſt interrompu par les eaux ſauvages qui bouleverſent ces prodiges d'induſtrie, & précipitent dans les vallées, les murs, les arbres & les terres ! Il faut, ou mourir de faim, ou recommencer à nouveaux frais, ſans acquérir la certitude de n'être pas obligé d'y revenir encore. Telle eſt la tâche du propriétaire Cevenois. Le premier au chantier pour y diriger ſes manœuvres, ou pour y travailler avec eux, il ne s'en retire qu'après eux. Sa vie eſt celle d'un forçat, ou ce qui eſt peut-être plus triſte, celle d'un comite.

Mais enfin, à force de ſueurs & de dépenſes, il vient à bout de mettre en bon état quelque coin de montagne. Il ne tient pas encore ſa récompenſe. Les frimats la lui diſputent ſouvent, au moment qu'elle s'annonce. Quand elle échappe à leur rigueur, toute la contrée eſt en action. Déjà couve en ſilence le germe de l'inſecte précieux duquel tant de travaux préparent l'aliment. Le propriétaire laiſſe le comptoir ou l'attelier pour aller au champ. La demoiſelle quitte l'aiguille & le fuſeau, pour préſider à la chambrée. Dans quelques ſemaines, des multitudes de bras ont dépouillé ces forêts artificielles de leur tendre verdure, qui de loin ſemble une mer inépuiſable. Mais dans ces temps de ſollicitudes continuelles, le ſommeil eſt interdit, les repas ſont courts, le repos inconnu. Toute la journée on eſt ſur les arbres, toute la nuit dans les chambrées. De quels détails ne chargerais-je pas ces doléances, ſi je voulais donner une idée des fatigues qui épuiſent alors la ſanté des habitans?

Trop heureux citadins! couchés ſur vos duvets, raſſaſiés des plus précieuſes productions de la nature, & fatigués des raffinemens de l'art, vous ignorez ce que coûtent à l'indigence ces riches étoffes qui vous parent, vous & vos ſuperbes palais! Vous penſez ne rien devoir aux payſans, quand vous avez daigné faire deſcendre

de

de votre hauteur un regard ſur eux. Après qu'ils vous ont tout apporté, vous prétendez encore qu'ils vous doivent tout. Ha ! ſi vous pouviez pénétrer les détails de leur vie infortunée ! Mais vous êtes trop loin d'eux, vous êtes trop diſtraits. Vos courſiers ne vous traînent que dans des demeures qui reſſemblent aux vôtres. Le luxe de vos tables & de vos plaiſirs ne vous laiſſe pas la faculté de ſoupçonner la miſere. Vos murs ne préſentent à votre imagination que les bergers fortunés du regne d'Aſtrée, dans des champs enchantés ; & c'eſt là-deſſus qu'au milieu de vos fêtes, vous vous formez l'idée de la derniere condition des hommes. Vous croyez voir dans leurs retraites agréables, autour de leur lampe héréditaire & parmi des cornes d'abondance, les Philémon & les Beaucis. Venez, venez ſuivre les pauvres payſans de nos Cevenes, le ſoir, après leur travail, prolongé juſques dans la nuit, & quelquefois à la lueur de la lune ; venez les voir, forcés par les frimats, de rentrer dans leurs chaumieres, traverſées par les aquilons, & à la ſeule lueur d'un feu qui jette moins de clarté que de fumée, partager quelques châtaignes & un morceau de pain noir, avec une troupe d'enfans à demi-couverts de haillons, aſſis ſur quelques pieces de bois ou ſur des pierres ; & quelquefois empruntant la chaleur des animaux avec leſquels ils partagent

leur demeure. Venez les voir, lorſqu'une maladie les attache à leur triſte grabat. Ils manquent de tout. Leurs larmes coulent. Quel conſolateur les eſſuyera ?.... Un ſoldat du fiſc ſe préſente.... Figurez-vous, ſi vous le pouvez, ce ſpectacle. Il eſt bientôt ſuivi de celui que produit l'ordre de fournir à la milice ces bras, ces mêmes bras qui ſoutiennent ce pays artificiel, & ſubſtantent des familles nombreuſes, pépinieres de nos atteliers, de nos armées & de nos flottes.... Laiſſez, laiſſez couler vos larmes : ce n'eſt point le méchant qui ſait s'attendrir ſur les malheurs d'autrui. Ce tableau n'eſt pas celui de l'imagination. Il frappe les ſens à chaque pas dans nos hameaux. Je les ai vus pluſieurs fois ces infortunés, dans cet état attendriſſant. Ah ! ſi vos piqueurs leur apportaient une petite portion de ce que vous prodiguez à vos meutes nombreuſes, votre nom ſerait béni par toute leur poſtérité. O bon Henri ! qui voulais ſi bien pourvoir à leur ſubſiſtance journaliere, tu étais bien éloigné de ſoupçonner tant d'infortunes...

Et vous voudriez vous décharger ſur la tête de ces miſérables d'une partie du fardeau des impoſitions ? Non : je connais ma nation ; elle eſt généreuſe. Ses deux premiers ordres ne ſont pas ces ſauvages qui poſerent les fondemens de la monarchie. Ce ne ſont plus aujourd'hui ces druides féroces qui immolaient des victimes humaines à leur

barbare *Teutatès*. Ce ne ſont plus ces farouches Gaulois corrompus ſous la domination & les vices des derniers Romains, écraſant leurs eſclaves attachés à la glebe. Les ſentimens de l'honneur, de la commiſération & de l'humanité ſont trop chers à la nobleſſe françaiſe, pour ſe liguer contre un peuple infortuné, ſans défenſe & ſans appui. Les deux premiers ordres de la nation n'ont pas oublié les conditions de leurs privileges. Ce n'eſt pas parce que l'Europe entiere a les yeux ouverts ſur leur conduite; mais par cette magnanimité qui les diſtingue, mais par leur loyauté naturelle, qu'ils demanderont eux-mêmes les premiers une répartition équitable, qu'ils allégeront avec empreſſement le fardeau du tiers-état, qu'ils ſolliciteront de la bonté du ſouverain un accroiſſement de bienveillance, & l'admiſſion à la grande aſſemblée, en faveur d'un pays oublié, qui en a particuliérement beſoin. Sans doute, ils jetteront un regard favorable ſur cette contrée, parce qu'elle eſt infortunée, & parce que je vais convaincre leur patriotiſme que l'état ſe trouve particuliérement intéreſſé à ſa proſpérité.

Qu'on daigne obſerver l'importance d'une production précieuſe, qu'on tire de cette contrée, & qu'on cultiverait en vain dans les autres provinces. Qu'on ſe rappelle qu'il en ſort une quantité très-conſidérable de ſoie; que le gouvernement a ſenti

le beſoin d'en encourager l'augmentation ; qu'il a fait diſtribuer, (il y a bien long-temps !) des ſecours en argent, & fourni des pépinieres que la premiere année a abſorbé. Que l'on conſidere que les ſoies des Cevenes alimentent les fabriques de bas qui ſe ſont élevées dans le pays même, toutes les grandes fabriques de bas & d'étoffes de Nîmes, celles de Lyon, & celles de pluſieurs autres villes qui en manqueraient ; qu'il ſort de la France toutes les années, de groſſes ſommes d'argent pour pouvoir y faire entrer des ſoies étrangeres ; qu'enfin nous pourrions trouver dans notre ſol même, toute la ſoie qui y manque, & fermer ainſi un grand écouloir, de la fortune publique, ouvert & diſpoſé à s'accroître, par notre négligence.

D'après un calcul aſſez exact, les Cevenes ont perdu un quart de leur valeur depuis 1644, époque de la confection du dernier compoix, juſques en 1776. Il y a douze ans qu'elles perdent encore. Le terrein qui n'eſt point ameubli & dont les châtaigners ſe contentent, eſt ſoulevé par les gelées, & entraîné par les pluies. Auſſi la quantité des châtaignes ſe trouve-t-elle réduite à moitié, par cette cauſe naturelle, & ſans compter les ſacrifices qu'on a faits au mûrier.

Dans pluſieurs pays, & même dans le Languedoc, on ſe laſſe de la culture ruineuſe du mûrier, & on l'arrache. Dans les pays où il proſpere le

mieux, le terrein épuiſé par la voracité des anciennes plantations, ſe refuſe au remplacement de ceux qui périſſent dans une progreſſion alarmante. Il faut des ſiecles, pour la régénération des ſucs nutritifs, propres à cet arbre dévorant. Un avenir de miſere générale menace la génération qui commence à s'en appercevoir, & cet avenir devient ſubitement préſent pour nous, ſi l'impôt ne reſpecte pas cette importante production.

Le mûrier eſt étranger aux Cevenes. Sa culture y eſt fort diſpendieuſe ; mais à la vérité, le terrein y eſt ſinguliérement propre à ſon développement. L'air y ſemble conſtitué dans le plus juſte rapport à l'éducation de la merveilleuſe chenille, qui ſe nourrit de la feuille de cet arbre pour enrichir l'état. Il y a dans les Cevenes des quartiers nombreux où l'on pourrait encore faire des plantations, qui produiraient dans quelques années des récoltes un peu conſidérables, & par une culture alternative, on donnerait aux terreins épuiſés le temps de ſe régénérer.

Il eſt triſte de trouver à chaque pas, en parcourant ce pays, des coins de terre, que les facultés pécuniaires des habitans n'ont pu atteindre, & qui n'attendent qu'un peu de ſecours pour produire beaucoup d'or. Les bras ne manquent pas par-tout ; mais ces bras ſont fatigués par la culture du pain journalier, affoiblis par une frugalité

forcée, liés par l'indigence. Si le gouvernement daignait leur être favorable, ces agriculteurs ne se dégoûteraient plus de leurs rochers, les avares montagnes céderaient à leurs efforts ; Triptoleme & Cerès s'étonneraient de leurs prodiges.

Citoyens illuſtres ! Je ne veux pas faire valoir ici votre intérêt perſonnel.... Patrons nés des malheureux ! Vous ſerez ſenſibles au cri de l'infortune qui réclame votre appui au nom de la patrie.

Le goût de l'agriculture eſt inné, pour ainſi dire, dans les Cevennes. Il ne s'agirait donc que de ſeconder ce penchant naturel. On protege ſpécialement le commerce. Comment n'a-t-on pas auſſi ſongé à former un département pour l'agriculture, qui lui fournit ſon aliment? Si le miniſtere en était confié au cultivateur éclairé qui ſe diſtinguerait le mieux, & dont on compteroit plus exactement les vertus que les ancêtres, quel aiguillon ! quelle émulation ! Quel bien ne produirait pas dans l'état un miniſtre de l'agriculture, un Duhamel ! Eſt-elle donc moins importante que la guerre, la marine, les finances, le commerce ; elle dont rien de tout le reſte ne peut ſe paſſer ? Cet honneur, fait au premier & au plus utile de tous les arts, ſi bien apprécié, & ſi favorable à la Chine, pourrait être une ſource de proſpérité pour la France.

L'agriculture eſt la vie d'un état. Elle ſeule lui

procure la premiere, la vraie richeſſe. Elle fournit à l'induſtrie & au commerce la matiere ſans laquelle l'un ou l'autre ſeraient inconnus. Elle attire les richeſſes du dehors. Elle conſtitue la force du dedans. Elle fournit du pain & des hommes. Quelle différence entre les peuples agricoles & les peuples chaſſeurs, pécheurs, conquérans !

Au reſte, les ſuccès de l'agriculture dépendent moins de la nature du ſol, que des mœurs & du nombre de ſes habitans. Si je préſentais des détails topographiques des Cevenes, on ſerait étonné des prodigieuſes difficultés qu'un travail opiniâtre y ſurmonte ſans ceſſe. Comparées à la facile culture des pays de plaine, on ſerait tenté de croire à des hommes d'une autre nature. Les pays les meilleurs, (c'eſt encore une obſervation de l'immortel auteur de l'eſprit des lois) ſont les moins bien cultivés. Pour reconnaître cette vérité, qu'on compare l'Eſpagne & l'Italie ſi heureuſement ſituées, à la France & à l'Angleterre, où le gouvernement encore plus favorable que la nature à leurs cultivateurs, en obtient une plus grande abondance de productions. Auſſi, renfermant autant d'habitans que l'Eſpagne, l'Angleterre & la Suede pris enſemble, la France leur donne à chacun, l'un compenſant l'autre, 100 liv. à dépenſer par an ; tandis que l'Eſpagne, malgré ſon étendue, avec deux tiers de moins d'habitans, ne

donne à chacun par an que 80 liv. Mais l'Anglais, meilleur cultivateur que nous, dans un climat plus rude, en a 180.

De bons obſervateurs nous avertiſſent depuis long-temps en vain, de la langueur funeſte de l'agriculture parmi nous. Qu'a-t-on fait pour elle, depuis Sully, qui lui tendît une main ſecourable ? Richelieu lui enleva ſon véhicule eſſentiel, en attirant les grands ſeigneurs à la cour. Colbert mit la navette dans des mains deſtinées par la nature à diriger la charrue.

Mais livrons-nous à de douces eſpérances. Louis XVI regne, Necker adminiſtre, la nation s'aſſemble. L'opinion publique conſultée, s'éleve de toutes les parties de l'état, & va ſe réunir en rayons convergeans, dans le cœur du monarque, réjoui de cette grande manifeſtation. Il en ſuivra l'impulſion auſſi douce que touchante, auſſi affectueuſe qu'irréſiſtible, & l'appliquera à nos beſoins, avec un ménagement paternel. Il a ſenti les dangers d'une révolution ſubite, qui pouvait briſer les reſſorts de la machine politique, au lieu de les tendre avec précaution. Afin d'opérer leur rétabliſſement graduel, il aura recours à l'empire des mœurs, qui couleront comme des fleuves majeſtueux dans toutes les parties de la monarchie, pour y porter la vie & l'abondance. L'agriculture ne ſera plus réduite à craindre ſes ſuccès.

Nous

Nous aurons des armes, mais auſſi des charrues ; des arſenaux, mais auſſi des atteliers. L'induſtrie françaiſe, toute dévouée au ſervice des plaiſirs & des paſſions, va ne plus l'être qu'aux vrais intérêts de la patrie. Le crédit public, cette reſſource ruineuſe des empires, qui fait engloutir des capitaux, en aliénant les revenus que les gouvernemens ne trouvent que dans les impoſitions, le crédit public revient de ſon agonie, mais pour charger l'économie de l'acquit des dettes de l'état, & de l'heureux moyen de n'en plus contracter. Le réveil de la raiſon va étonner l'univers de la continuité de notre exiſtence, & faire ſortir notre félicité d'un abyme d'infortunes. La France va exercer dans toute leur plénitude ſes droits naturels, trop long-temps négligés. Toutes les volontés, toutes les forces particulieres vont ſe réunir à une ſeule volonté, à une ſeule force, & exprimer l'autorité ſuprême, la loi abſolue de toute ſociété. Le monarque lui-même, qui repréſente la volonté générale, s'identifie avec elle. Alors elle ne connaît plus ni contradiction, ni domination d'aucun membre, ni d'aucun ordre particulier. Elle ordonne tout, elle domine tout, préciſément parce qu'elle eſt la volonté générale. Que lui importent les anciennes formes, les uſages antiques, lorſque tout change? Le paſſé ne reſſemble jamais à l'avenir. Une bonne légiſlation ſe fonde eſſentiellement ſur les circonſ-

tances actuelles. Elle ſuit toutes les modifications des mœurs, toutes les révolutions de l'eſprit humain, tous les changemens qui réſultent du choc des nations, toutes les viciſſitudes phyſiques & morales. C'eſt là-deſſus qu'une aſſemblée nationale détermine ſes décrets, & prépare de bonnes lois. LA PLUS GRANDE FÉLICITÉ DU PLUS GRAND NOMBRE : voilà ſon unique regle ; & elle eſt à ſa diſpoſition. Son intérêt eſt ſon guide & ſon but ; & elle écarte tout ce qui l'en détourne. Les claſſes privilégiées ne ſont point la nation ; elles ne peuvent donc point y dominer ſans aſſervir la nation elle-même, à laquelle doivent plutôt céder les privileges, toujours contraires au droit commun : c'eſt-à-dire, au *grand nombre*. Toute prétention particuliere devient ſuſpecte. L'intérêt perſonnel donne l'alarme à l'intérêt général. Un juge perſonnellement intéreſſé dans la cauſe pendante, deſcend du tribunal, & s'en éloigne.

Si le tiers-état en général, qui conſtitue la nation proprement dite, a le plus grand intérêt & un droit évident de conſtituer l'aſſemblée nationale, en nombre de repréſentans au moins égal à celui des deux autres ordres réunis ; ſi le pays des Cevenes en particulier, capable d'influer conſidérablement ſur la proſpérité du royaume, oublié néanmoins dans un état de détreſſe, dont le grand nombre de ſes habitans & les travaux les

plus ſoutenus ne peuvent le tirer, a le plus grand intérêt de faire ſes repréſentations aux états généraux, par l'envoi au moins de deux députés de ſon choix, comme une foule de ſes communautés le réclame avec inſtance, ne doit on pas à la confiance qu'inſpire le gouvernement, d'attendre avec reſpect que ces vœux ſeront exaucés ? La miſſion de l'élite de la nation peut prendre fin, avant que ces réclamations puiſſent leur parvenir ; mais la bonté, la juſtice de notre monarque ne finiront jamais. C'eſt à lui que nous avons recours, avec cette tranquille & reſpectueuſe aſſurance que commandent impérieuſement toutes les meſures que ſa ſageſſe a ordonnées pour recevoir les vœux de tout ſon peuple.

Il a voulu qu'on parlât. Non ſeulement tout citoyen en avoit le droit, comme citoyen ; mais parce qu'il en connaît le beſoin, comme citoyen ſenſible. Aujourd'hui tous ſes efforts ſont devenus un devoir plus preſſant, il doit dire la vérité, parce que ſans lâcheté on ne peut parler que pour elle. Il doit la dire avec énergie, parce que ſans cela ce ne ſerait que la dire à demi. S'il cede à la crainte, il prévarique dans la plus noble & la plus importante des fonctions. C'eſt peut-être à la liberté de la preſſe, à des brochures, que nous devrons une meilleure conſtitution, avantage inappréciable, que tant de nations ont

payé de leur ſang, & que les lumieres de ce ſiecle aſſurent à notre poſtérité.

J'ai précipitamment rempli, ſelon la petite meſure de mes forces, la tâche importante que je m'étais impoſée. Je croirais racheter un peu de ſon imperfection, ſi je pouvais, avant de finir, décharger, en cette occaſion favorable, un poids dont mon cœur eſt oppreſſé. C'eſt un autre vœu, un vœu digne de toute l'attention du gouvernement; un vœu dont l'objet encore plus preſſant & plus vaſte intéreſſe tous les ordres & tous les individus de la monarchie; un vœu grand & ſublime, également recommandable par le principe d'où il émane, & par l'influence qu'il doit avoir, un vœu qui ſe fait entendre du fond de ces ames pures & élevées, qui réſiſtant à la coupable indifférence de tant d'êtres apathiques pour qui *tout eſt égal*, brûlent du feu ſacré de l'amour de la patrie. Elles conjurent le gouvernement de ne pas borner ſes efforts & l'activité générale, au rétabliſſement des finances, à quelques opérations fiſcales. Les mœurs, l'éducation publique, la légiſlation, ſont les grands objets qu'elles déferent à ſes ſollicitudes patriotiques, à la diſcuſſion lumineuſe de l'auguſte aſſemblée, en qui vingt-quatre millions de citoyens mettent toute leur confiance, à l'affection paternelle d'un monarque bienfaiſant, imi-

tateur du grand Henri. Il me ſemble qu'elles m'échauffent, ces ames généreuſes, qu'elles me preſſent de ne pas quitter la plume ſans avoir indiqué du moins les plaies qui corrodent la nation, s'étendent & ſe creuſent. Je me tranſporte au milieu de cette auguſte aſſemblée, où tout intérêt perſonnel, tout projet de vengeance, tout ſentiment de rivalité & de jalouſie, de cupidité & d'ambition, ſera généreuſement immolé au bien public; & là, dans l'eſpoir d'un inſtant d'attention indulgente & favorable, plaidant pour la nation contre la nation elle-même, il me ſemble que je balbutie cette plainte, avec autant de fermeté que de reſpect & de douleur. Citoyens! à quoi bon tant de lumieres, ſi ce n'eſt pour avoir un peu de vertu? Daignez ne pas négliger la baſe de l'édifice que vous allez élever; daignez ne pas oublier l'inutilité des meilleures lois ſans les mœurs. Conſidérez la France, ſi dépourvue des unes & des autres, s'étourdiſſant ſur ſa pénurie, s'enivrer de l'idée de ſa grandeur, briller d'un éclat apparent, & ſouffrir des maux ſi réels. Semblable à une courtiſane mal ſaine & très-parée, ſa tête chargée de ſerperfluités, & engourdie par les plaiſirs, décele les troubles de ſon cœur. Entiérement relâchée des mœurs de nos antiques aïeux, toujours fatiguée & toujours avide de voluptés, elle s'eſt flétrie long-temps avant ſa ca-

ducité ; ſes forces ont fait place à une langueur que pluſieurs politiques ont jugé mortelle ; & il ne lui eſt reſté des premiers temps de ſa vigueur, que ſa légéreté, ſa frivolité & ſon luxe. L'aggrandiſſement immodéré de nos villes ouvre des gouffres où s'engloutiſſent non ſeulement les productions, mais encore les hommes de la campagne, & forme, en les entaſſant les uns ſur les autres, des foyers de corruption qui infectent à la fois la ſanté & les mœurs. L'atrocité des ſupplices y endurcit les cœurs, & ſemble y multiplier les ſcélérats. Les précautions diſpendieuſes de la finance font de toute la ſurface de l'état, un champ de bataille, hériſſé de barrieres, de poſtes, où le citoyen ſe trouve à chaque pas armé contre le citoyen, & où l'avidité excite ſans ceſſe la tromperie. Par-tout la vénalité repouſſe le mérite, pour n'ouvrir qu'à l'or les places les plus importantes. On n'a plus d'idées des mœurs de cette ancienne & généreuſe chevalerie, toute dévouée à l'honneur, à l'amour & à la gloire. L'homme le plus obſcur comme le plus illuſtre, connaît plutôt la débauche que l'amour. On cherche une fortune, puis une femme. Le luxe & l'oiſiveté gagnent & confondent toutes les conditions. La malheureuſe facilité de jouir des plaiſirs du mariage, ſans en porter les charges, multiplie les célibataires, & tarit la ſource des hommes. La ſombre jalouſie ennemie des talens,

verſe par-tout ſes poiſons. L'aveugle *égoïſme*, deſtructeur des ſociétés, concentre l'homme tout entier en lui même. Le puiſſant menace ſes créanciers & froiſſe ſes débiteurs. On viole ſes engagemens, en ſouriant de la crédulité de celui qui en réclame l'exécution. On ſe hâte de publier ſon déshonneur, en plaiſantant d'avance ceux qui pourraient le blâmer, pour s'en débarraſſer. L'homme le plus vil & le plus décrié trouve des panégyriſtes. Le crime n'a beſoin que de crédit & de hardieſſe : il marche effrontément au milieu de ſes cenſeurs & de ſes victimes. On mépriſe d'autant plus les mœurs & l'humanité dans la pratique, qu'on les vante plus dans les écrits, & qu'on en préſente avec plus d'affectation l'image trompeuſe dans cette urbanité & cette politeſſe françaiſe, qu'on s'imagine pouvoir tenir lieu de tout. Plus de patriotiſme, plus de déſintéreſſement, preſque plus de vertu..... Ces plaintes ſont accueillies : *Louis-le-Bienfaiſant* a prévenu mes vœux. L'élite des citoyens deux fois raſſemblés autour du trône, a meſuré d'un œil ſcrutateur l'abyme où nous nous ſommes trouvés, & va déployer une ſagacité & une énergie capables de nous ſauver. Le digne chef de l'adminiſtration de la juſtice vient de faire entendre des paroles touchantes. L'aſſemblée nationale ſe ménagera des retours périodiques, pour conſolider & perfectionner ſon

grand ouvrage. La tolérance, cette fille du ciel, s'établit sur la terre, & a fait un pas parmi nous. Notre siecle est préparé pour la plus heureuse révolution. Une sainte émulation aiguillonne tous les cœurs. L'idée de la dignité de l'homme commence à ne plus dépendre de quelques vains titres, mais de sa valeur morale : l'ame s'éleve à l'approche d'une grande solemnité. Les deux premiers ordres de la nation vont s'écrier en triomphe : Peuple généreux! l'univers apprendra s'il reste en nous quelque vertu. Non, tout n'est pas perdu ; non, nous ne conspirons pas pour vous donner des fers. Nous savons que nous sommes concitoyens, nous sentons que vous souffrez, & que nous jouissons. Nous jouissons de vos travaux, vous souffrez de nos jouissances. Nous regorgeons des faveurs de la capricieuse fortune, & l'inflexible misere fait tremper à beaucoup d'entre vous un pain difficile dans des larmes d'amertume. Hé bien ! c'est dans la perpétuité de votre reconnoissance, & non dans des abus insensés, que nous voulons fonder désormais nos privileges & nos exemptions. Puisque nous ne subsistons que par vous, nous ne voulons subsister que pour vous. Seuls, nous allons acquitter la dette nationale, à laquelle nous avons plus contribué que vous. Ne nous disputez pas la préférence de cette glorieuse générosité ; & cette préférence que nous vous demandons aujourd'hui,

sera

ſera la derniere qui rompra l'heureuſe harmonie que nous voulons faire régner dans la grande famille dont le meilleur des monarques ſe trouve le pere.

O le beau combat qui ſignalerait cette belle révolution ! C'eſt alors que la portion infortunée du tiers-état volerait aux genoux de ces dignes concitoyens, & prendrait peut-être dans l'enthouſiaſme du ſentiment, une poſture qu'on n'aura garde de demander à tout autre titre.

Et toi, généreux étranger, qui déjà ſuſcité par la providence pour mettre fin aux maux d'un grand empire ; toi qui conſacrais avec tant de ſuccès tes veilles & ta ſanté au bonheur d'une nation qui n'eſt pas la tienne ; pourrais-tu connaître aſſez ſa gratitude ? Ta retraite fut une calamité publique. Le déſordre le plus déſeſpérant juſtifiait les regrets qu'elle coûta, tandis que, rendu à toi-même, ton inépuiſable bienfaiſance excitait ton génie à rendre ſi ſenſibles & ſi touchantes ces éternelles & ſublimes vérités, auxquelles tiennent ſi étroitement les mœurs & l'eſpérance des mortels. Les malheurs publics étaient à leur comble. Le ſang des citoyens commençait à couler. La conſternation était générale. Le meilleur des monarques était auſſi le plus à plaindre. Tout ſemblait conjuré contre ſes efforts paſſionnés pour le bonheur de ſon peuple. Il reſte une ſeule reſſource à ſa vertu ;

c'eſt la tienne. Tu reparais, ſoudain aux convulſions de la monarchie agoniſante ſuccedent les tranſports de l'allégreſſe univerſelle ; la confiance renaît ; toute ta fortune verſée dans les cofres de l'état, impoſe ſilence à l'envie, déſeſpere la rivalité, donne l'eſſor à l'admiration, & fait circuler un reſte de vie dans le corps politique. La France touche au moment de ſa régénération. Puiſſe l'imitateur du grand Henri couvrir auſſi de ſa bienfaiſante égide un fidele Sully, expoſé aux dégoûts & aux murmures qui, dans tous les temps, ont contriſté & honoré les hommes vertueux ! Que deviendrait la glorieuſe entrepriſe qui doit donner au trône français la prépondérance & l'éclat que tant d'avantages intérieurs lui aſſurent, & que l'Europe peut-être n'en attend plus!

O Louis ! les palmes triomphales, ſouillées de ſang humain, valent-elles la gloire d'un légiſlateur bienfaiſant ? Que ſont aujourd'hui les dévaſtateurs du monde dans le ſouvenir des hommes ? Avec quelle tendre vénération & quel enthouſiaſme, la France rajeunie par tes vertus, ne bénira-t-elle pas ton nom, en élevant ſa tête auguſte, & ſe préſentant avec une fierté magnanime à l'univers & à la poſtérité ! La renommée s'apprête à y répandre tes exploits pacifiques. Et lorſque dans le récit qu'elle fera des révolutions & des grandes découvertes, dont la politique, les ſciences & les arts

rempliſſent cette derniere moitié de notre ſiecle ; & ſur-tout ces premieres années de ton regne, ſon incorruptible véracité parlera aux deux bouts de la terre & aux âges futurs de notre gloire éclipſée, de notre prépondérance affaiblie, de notre ruine preſque conſommée par le déſordre de notre adminiſtration & de nos mœurs, elle s'écriera avec admiration : LOUIS LE BIENFAISANT FUT LE RESTAURATEUR DE LA MONARCHIE FRANÇAISE !

De Saint-Jean de Gardonenque, en Cevenes ;
à la fin de Novembre 1788.

898

FRANÇAISE !

admiration : LOUIS LE BIENFAISANT FUT
LE RESTAURATEUR DE LA MONARCHIE

mandation & de nos mœurs ; elle s'écriera avec
prof[illegible] condamnée par le délire de notre ad-
de notre prépondérance ? Hélas ! de notre ruine
de notre gloire éclipsée,
la terre & ces âges futurs de notre
incorruptible vérité perdra aux deux bouts de
& l'on ces premières années de ton règne ; ton
reconnaître cette dernière moitié de notre siècle ;

De Saint-Jean de Gardeneque, en Cévennes,
4 du fin de Novembre 1788.